

DEPARTEMENT
DE LA LOZERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

OBJET :

Approbation de la convention cadre type pour la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites NATURA 2000 Site du Valdonnez Falaises de Barjac et Causse des Blanquets - Plateau du Charpal avec les services de l'Etat

Nombre de Conseillers
Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la séance : 23

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation :
16 juillet 2020

Date de l'affichage à
la porte de la Mairie
du compte-rendu de
la séance :
6 août 2020

Indiquer si le Conseil a
décidé de se former
en comité secret :
Non

Publié le **1.2. AOÛT 2020**
Le Président,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance Publique du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois du mois de juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etai^{ent} présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1^{er} Vice-Président, Claude MEISSONNIER 2^{ème} Vice-Président, Didier COUDERC 3^{ème} Vice-Président, Philippe MARTIN 4^{ème} Vice-Président, Laurent TOIRON 6^{ème} Vice-Président, MME Régine BOURGADE 7^{ème} Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Jean-François BERENGUEL, Alain COMBES, David FOLCHER, Vincent MARTIN, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, Benoît VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Aurélie MAILLOLS, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER Conseillers Communautaires.

Etai^{ent} représentés : MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5^{ème} Vice-Présidente (Benoît VALARIER), MM. Bruno PORTAL (Emmanuelle SOULIER), Thierry JACQUES, (Laurent SUAU), Philippe POUGET, (Emmanuelle SOULIER), (Laurent SUAU), MME Stéphanie PASI (Xavier SOUCHON) Conseillers Communautaires.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Aurélie MAILLOLS ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur Francis BERGOGNE 1^{er} Vice-Président expose :

La Communauté de Communes est maître d'ouvrage pour la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 des sites du Valdonnez, Falaises de Barjac et Causse des Blanquets et Plateau de Charpal. La mise en œuvre et le suivi des documents d'objectifs prend la forme d'une convention cadre type signée entre notre collectivité et les services de l'Etat.

Elle a pour objet de préciser les engagements respectifs de la structure animatrice (notre collectivité) et des services de l'Etat (DREAL Occitanie/DDT de la Lozère).



Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20200723-6676-2020-139-
DE
Date de télétransmission : 29/07/2020
Date de réception préfecture : 29/07/2020

Les services de l'Etat s'engagent notamment à :

- Assurer une veille juridique et réglementaire concernant Natura 2000
- Diffuser les documents généraux de communication et les outils et documents de cadrage régional sur le réseau Natura 2000
- Assister au choix des sous-traitants
- Mettre à disposition les données numériques relatives aux sites Natura 2000 et les documents et supports techniques (SIG notamment) nécessaires à l'accomplissement de la mission
- Informer la structure animatrice quant aux programmes de formation, réunions et échanges entre opérateurs organisés au niveau local, départemental, régional ou national

Notre collectivité, en tant que structure animatrice, s'engage notamment à :

- Assurer la gestion administrative, financière et l'animation de la gouvernance du site
- Mettre en œuvre la contractualisation et les actions non contractuelles proposées par le DOCOB du site
- Proposer des actions de communication, de sensibilisation et d'information
- Effectuer les mises à jour juridiques, économiques et techniques du DOCOB
- Veiller au suivi de la mise en œuvre du DOCOB, procéder à son évaluation et à sa révision si nécessaire
- Enrichir le DOCOB par l'amélioration des connaissances et le suivi scientifique du site
- Elaborer un bilan d'activité annuel du site comportant un certain nombre d'indicateurs de suivi

La convention produit ses effets du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022, et prévoit la réunion d'un comité de pilotage, à l'initiative de son Président, au moins une fois par an.

Les services de l'Etat et la structure animatrice se réunissent sur la base de la même périodicité afin d'assurer l'organisation et le suivi des missions confiées.

Il est proposé :

- **D'APPROUVER** le projet de convention cadre type pour la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites NATURA 2000 Site du Valdonnez - Falaises de Barjac et Causse des Blanquets - Plateau de Charpal avec les services de l'Etat tel qu'il vient de vous être présenté
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention et ses éventuelles annexes
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces et à accomplir l'ensemble des démarches relatives à la mise en œuvre de cette décision
- **D'INSCRIRE** les crédits budgétaires nécessaires sur les exercices 2020 et suivants

Accusé de réception en préfecture 048-244800405-20200723-6676-2020-139- DE Date de télétransmission : 29/07/2020 Date de réception préfecture : 29/07/2020
--

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le 24 juillet 2020
Le Président,
Laurent SUAU

24/07/2020



Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20200723-6676-2020-139-
DE
Date de télétransmission : 29/07/2020
Date de réception préfecture : 29/07/2020